

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 octobre 2016

**CP2016_10_3
id. 2872**

L'an deux mille seize le vingt six octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à M. MARDEGAN), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEAUX)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ACHAT ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS NUMÉRIQUES
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Le Conseil départemental utilise un parc de 74 photocopieurs numériques, répartis dans les différents services. Ce parc est actuellement loué, avec des échéances de location s'échelonnant de 2016 à 2019.

Il faut donc procéder au remplacement des appareils dont la location arrive à terme, sachant que la collectivité a arrêté le principe de ne plus louer les photocopieurs mais de les acheter .

En conséquence, le présent marché a pour objet un accord-cadre à bons de commande destiné à :

- l'achat, l'installation et la maintenance de photocopieurs numériques neufs, non reconditionnés, pour les services départementaux ;
- la fourniture des prestations annexes afférentes (toner, agrafes, connexion réseau, logiciel relevé compteur, etc.)

L'accord-cadre est décomposé en 2 lots dont les prestations sont susceptibles d'évoluer dans les limites suivantes :

<i>Lots</i>	<i>Montant minimum HT (pour la durée du marché)</i>	<i>Montant maximum HT (pour la durée du marché)</i>
<u>Lot n° 1</u> : Photocopieurs numériques noir et blanc	30 000,00 €	60 000,00 €
<u>Lot n° 2</u> : Photocopieurs numériques mixtes noir et couleur	125 000,00 €	250 000,00 €

II – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Compte-tenu de son montant estimatif supérieur au seuil des procédures formalisées, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 66, 67 et 68 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 28 juillet 2016 au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne). Il a également été déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.cg82.fr>

La date limite de remise des candidatures était fixée au 8 septembre 2016 à 11 heures 30.

Douze entreprises ont retiré des dossiers, deux plis ont été déposés dans les formes et délais requis (dont un pli électronique).

Les plis ont été ouverts en date du 9 septembre 2016.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix à 50 %,
- Valeur technique au regard du mémoire technique à 50 %.

III – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que *pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899, [...], le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5.*

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 septembre 2016, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions définies ci-après :

<i>Marché n°</i>	<i>Lot n°</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Titulaire</i>
184-16	1	Fourniture et maintenance de photocopieurs numériques noir et blanc	NOVAPAGE
185-16	2	Fourniture et maintenance de photocopieurs numériques mixtes noir et couleur	SHARP

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 22 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés d'achat et de maintenance de photocopieurs numériques selon le détail figurant ci-après, ainsi que toutes les pièces afférentes.

<i>Marché n°</i>	<i>Lot n°</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Titulaire</i>
184-16	1	Fourniture et maintenance de photocopieurs numériques noir et blanc	NOVAPAGE
185-16	2	Fourniture et maintenance de photocopieurs numériques mixtes noir et couleur	SHARP

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC